

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 06 octobre 2025

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 02/10/2025

six octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 5

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT

Votants: 6

Pour: 6

Représentés: Madame Rose Marie SORIA représentée par Monsieur Gilles ROBERT

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Monsieur Julien AUDIER -SORIA, Monsieur Joël MENE

Secrétaire de séance: Monsieur Gilles ROBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/10/2025
et publié ou notifié
27/10/25

Objet: Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - DE_073_2025

(en application de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique)

L'assemblée délibérante ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie et à l'entrée des Remparts

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 01/11/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 01/11/2025 au 31/10/2026 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat de mairie dans l'administratif et la comptabilité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement, dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Patrick LECROQ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours compteur de la présente publication.

LE SECRETAIRE

Date de transmission de l'acte: 24/10/2025

Date de réception de l'AR: 24/10/2025

066-216602235-DE_073_2025-DE

AGEDI